



AVIS PUBLIC

APPEL DE CANDIDATURES Membre du Comité consultatif d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité de Beaulac-Garthby qu'il y aura appel de candidatures d'un (1) siège sur le comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour siéger sur le C.C.U doit envoyer une demande de candidature écrite et expliquer les raisons pour lesquelles elle désire devenir membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Beaulac-Garthby, au bureau municipal au 96, route 112, Beaulac-Garthby G0Y 1B0 sur les heures d'ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 13h30.

Toute candidature doit être reçue au plus tard le 5 mai 2023 à 13h00. Seulement une (1) candidature sera retenue.

La fonction de membre d'un C.C.U requiert des qualités humaines d'équité, de bon sens et de respect. Elle suppose un sens profond de la mesure, afin d'éviter la rigidité ou la permissivité excessive dans l'application et l'interprétation des règlements d'urbanisme :

- Étudier et soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'environnement, l'aménagement et le développement du territoire;
- Formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure;
- Formuler des recommandations au conseil sur la refonte des règlements de zonage et le plan d'urbanisme.

L'objectif premier du C.C.U est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. En effet on lui demande fréquemment de se prononcer sur des questions telles que le développement industriel ou touristique, la protection et la mise en valeur de milieux naturels, la rénovation de secteurs détériorés, etc. En effet, il appartient au conseil municipal de prendre les décisions en tenant compte des recommandations du C.C.U Nous avons besoin de candidat possédant les aptitudes suivantes pour faire partie de notre comité :

- Développement de la municipalité à cœur.
- Expérience ou connaissance dans l'aménagement du territoire.
- Connaissance du développement entrepreneurial et commercial.
- Connaissance de la protection de l'environnement.
- Connaissance de la conservation du patrimoine.
- Connaissance en construction.
- Connaissance en rédaction.

La compensation pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme est établie selon la réglementation constituant un comité consultatif d'urbanisme.

AVIS FAIT ET DONNÉ à la municipalité de Beaulac-Garthby ce 18^e jour du mois d'avril 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier